

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Préparateur-trice en sciences de la vie et de la terre, session 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.

La rectrice de l'académie de Nice,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 08 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle A (Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Préparateur-trice en sciences de la vie et de la terre, au titre de l'année 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Monsieur LAJARRETIE Fabien, professeur agrégé, président, rectorat de Nice, Nice.

Madame MOUJDI MENAUGE Fatima, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régional, vice-présidente, rectorat de Nice, Nice.

Monsieur COTTALORDA Jean-Michel, ingénieur de recherche, expert, université Côte d'Azur, Nice.

Madame DE ROZARIO Isabelle, professeure agrégée classe exceptionnelle, lycée de la Méditerranée, La Ciotat.

Madame GUIBERT Claude, technicienne de recherche et de formation, lycée Dumont d'Urville, Toulon.

Monsieur MARTORANA Vito, technicien de recherche et de formation, lycée Mélinée et Missak Manouchian, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Nice, le 29 mai 2026